AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. VANNUCCI
M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	M. le maire
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :
M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015	Délibération N°2015/429

Festivités de Noël 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année la mise en place de diverses animations sur la thématique de Noël, réparties sur 2 sites : **la place du Diamant et le parking Charles Ornano.**

Il est prévu :

1. **L'installation d'une patinoire de glace temporaire de 500 m²**, dont 100m2 dévolus aux enfants

La patinoire a pour fonction de :

- Proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio,
- Développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs
- Dynamiser l'attractivité commerciale du centre ville.

Concernant le fonctionnement de la Patinoire, comme les années précédentes, sa gestion sera assurée par la Ville d'Ajaccio, Direction des Sports.

Les dates d'ouverture seront identiques à celles du Marché de Noël :

- du **samedi 5 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2015.**

Les horaires d'ouverture de la **patinoire** seront :

- les lundis, mardis et jeudis de 11h à 14h et de 17h à 20h,
- les vendredis et samedis de 11h à 14h et de 17h à 22h
- les mercredis et dimanches de 10h à 20h,

Durant les vacances scolaires :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h.
- les vendredis et samedis de 10h à 22h
- le jeudi 24 décembre de 10h à 18h
- le jeudi 31 décembre de 10h à 18h
- fermeture le vendredi 25 décembre et le vendredi 1er janvier

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,
- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie provisoire de recettes,
- assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire en relation avec l'entreprise,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire,
- élaborer les plannings des personnels affectés à son fonctionnement

Des gratuités seront mises en place : **1000** tickets seront directement remis au Directeur Général des Services de la Ville (chargé de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies par le biais des services), au COSA et à la CAPA. Le prix de l'entrée est fixé à **3 Euros**, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée de 45 minutes et la mise à disposition de patins pour une personne. Des cartes d'abonnement de 6 séances seront mises en place à un tarif de **15 Euros.** Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération.

Une commercialisation des espaces publicitaires sera mise en place, sous forme de panneaux publicitaires sur 2 sites (patinoire place du Diamant et parking Charles Ornano karting et moto), d'achat d'espaces dans le programme papier Natale in Aiacciu (10 000 ex)

Le montant de cette commercialisation est déclinée ci-dessous :

- panneau patinoire (L 200 H 100) : forfait 800 €
- panneau Amirauté (L 200 H 100) : forfait 500 €
- pack Natale (panneaux patinoire + Amirauté) (L 200 H 100) : forfait 1 200 €
- pack VIP annonceur : 1 panneau Patinoire (L 400 H 100) + 1 panneau Amirauté (L 400 H 100) + 1 pleine page programme Natale in Aiacciu (15 X21): forfait 3 000 €
- pack VIP annonceur exclusif : 1 panneau Patinoire (L 400 H 100) + 1 panneau Amirauté (L 400 H 100) + 4ème de couverture programme Natale in Aiacciu (15X21) + 50 entrées patinoire : forfait 5 000 €

2. **Un marché de Noël** composé de 68 chalets

Pour sa septième édition, le marché de Noël se déploiera sur la place De Gaulle avec 66 chalets en bois, sur le parking Charles Ornano avec 2 chalets en bois.

Il se déroulera du **5 décembre 2015 au 3 janvier 2016.**

Ce village de Noël constitue une réelle attraction pour les ajacciens et participe à l'animation du centre ville.

Pour répondre à une demande toujours plus importante, il est prévu d'installer soixante huit chalets en bois, répartis sur les deux sites.

La location de ces chalets doit permettre d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Il est à noter que la Ville met gracieusement un chalet à la disposition des associations (APF, Téléthon, associations caritatives…).

Du 7 au 20 décembre une collecte de jouets sera mise en place en partenariat avec les associations dans ce chalet.

3. **Une animation « karting »** destinée aux enfants, jeunes et adultes de 7 à 77 ans, implantée sur le parking Charles Ornano.

4. **Animations marché de Noël**

Thématique de l'édition 2015 des Activités de Noel : ***« Le recyclage créatif à partir de matériaux du quotidien destinés à être jetés »***

La ville d'Ajaccio a décidé pour cette édition 2015 de contribuer à transmettre à ses enfants des gestes écologiques et citoyens:
Créer une décoration de Noël écologique, c'est savoir offrir une seconde vie aux objets de consommation que nous jetons.
Avec de la créativité, il est tout à fait possible de concilier le côté festif, joyeux de Noël avec les préoccupations écologiques et l'esprit de récupération, en créant des objets de Noël maison.

Les activités :
La municipalité propose 19 heures d'ateliers créatifs répartis sur 9 jours d'activités :

- Ateliers *Création de Décoration de porte*
- A l'occasion de la Saint Nicolas, Ateliers de *création de Saint Nicolas* et 1 *atelier dégustation et découverte du goût sur les gâteaux traditionnels de la Saint Nicolas*
- Ateliers de *création de Personnages*
- A l'occasion de la Santa Lucia, atelier de *création de photophores* et atelier de *création de* couronnes
- Ateliers de *création de sapins de Noël*
- Ateliers de *création de Centres de table*
- Atelier *de création de boules de noël et de suspensions*
- Ateliers de *création de Boules à neige*
- Atelier de *création de crèches et de la Nativité*

Ces ateliers sont organisés avec le concours du personnel des ALSH.

A ces ateliers de créations s'ajoute cette année :

- 1 séance de Jeu de l'Oie en Langue Corse,
- 1 séance de Jeux de la mobilité

Ces après-midi de jeux sont proposés par le service Jeunesse et sport de la Ville ainsi que par le Service de langue corse.

- Ainsi qu'1 séance de jeux d'Antan- Animation proposée par le Festival des Enfants
- Teatru Nustrale

Puis toujours dans le cadre des animations de noël il sera proposé au public ajaccien :

Spectacles « jeune public » :
« Monique et Gaston » par l'association Créacirque, « conte d'eau » par la compagnie Créacorsica, « Si Monte d'Oru m'était conté » par l'association Filu di a memoria, « Secret de noël » par la compagnie de l'âne vert, « Histoires d'autrefroids » par l'association A Funicella, « Conte de Noël » par la compagnie Locu Teatrale, « Un conte de Noël » par la compagnie Le Thé à Trois, Parade de Noël « Le rêve d'Herbert » par la compagnie Quidams.

Concerts :
Quatuor Agate, Groupe Cirnese, Scola di Cantu Di Natale Luciani, groupe Luna Nova, Chorale Coup de Choeur, Conservatoire Henri Tomasi, école de musique municipale, groupe I Camini, Chorale de l'association A Pietrina, association Petits bouts et tutu créatifs, Svegliu d'Isula, Voce Ventu, In Veci, Canta 73

5. Animations sportives de Noël

a) Trail Urbain (City Trail Impérial)

Afin de permettre à la population de se réapproprier les rues d'Ajaccio autrement qu'en véhicule motorisé, la Municipalité propose une épreuve de course à pied intra muros. Le parcours permettra au plus grand nombre de participer à cette action visant à la découverte de notre Ville en courant, au développement du lien social et à la convivialité connu et reconnu de tous lors de telles épreuves.
Les frais de participation seront de 15€/participant. Les participants pourront s'acquitter de ces frais par un paiement en ligne, site www.le-sportif.com, ou auprès de la régie sur place.
Une régie temporaire sera créée.
Le départ se fera le dimanche 20 décembre à 20 h 30.
Itinéraire : Place De Gaulle – Avenue Serafini - Bd Sampiero- Rue Frediani -Rue Fesch – Av 1er Consul – Bd E.Macchini- rue Forcioli Conti- rue Notre Dame- Port Tino Rossi- Bd D.Casanova- Bd P.Rossini – Bd Mme Mère – Casone - Cours Grandval - Rue Maréchal Ornano- Rue Dunant (escaliers) - Av Impératrice Eugénie- Av Napoléon III – Av Bévérini - cours Napoléon – Marché de Noël Place De Gaulle

b) Promenade nocturne de Noël sur Roues (AJACCIO)

Dans le cadre de l'ouverture du Marché de Noël la Municipalité a prévu cette année une promenade nocturne sur roues, non motorisée (Vélos, Rollers, skates …) le 5 décembre 2015.
Le départ se fera à 18 h 30.
Itinéraire : Place Foch – Rue Fesch – cours Napoléon – Marché de Noël Place du De Gaulle
A l'arrivée un pot d'honneur sera offert.

c) Mezzavia in festa

Dans le cadre des Festivités de Noël la Municipalité a prévu pour cette année de réaliser des animations à Mezzavia les 19 et 20 décembre 2015.

Il est prévu l'installation d'un chapiteau de 200 m2, sur le nouveau parking de Mezzavia, avec :

- Démonstration de danse, chants, jeux anciens et promenade à poneys le 19 et le 20 décembre de 10 h à 20 h
- Promenade nocturne sur roues non motorisée (vélos, skates, rollers …..) le 20 décembre dans tout le quartier de Mezzavia. Le départ se fera à 17 h 30.
- Un pot d'honneur sera offert aux participants à l'arrivée.

6. Deux mappings

La Ville d'Ajaccio souhaite proposer du 12 au 23 Décembre deux spectacles « son et lumière » (vidéo mapping).

Ces spectacles auront lieu :

- sur la façade de la Cathédrale d'Ajaccio
- sur une façade du Musée Fesch

Les deux projets artistiques seront sur le thème des Fêtes de fin d'années.

Les dates de déroulement des spectacles sont : Du 12 Décembre au soir au 23 Décembre inclus.

- Musée Fesch : 18h – 19h – 20h
- cathédrale : 18h30- 19h30-20h30

Le spectacle sera projeté trois fois par soir sur chaque édifice.

Les projets artistiques seront **originaux, rythmés, dynamiques et colorés avec une utilisation fine de l'architecture.**

Ils se dérouleront de **manière continue et sans temps mort entre les tableaux**.

Les **effets utilisés devront être variés et non répétitifs** d'un tableau à l'autre.

Les deux scénarios s'appuieront sur **un « fil conducteur » facilement compréhensibles** et s'adressant tant aux enfants qu'aux adultes.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire et du parking Charles Ornano sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place deux régies temporaires de recettes, l'une pour la patinoire, l'autre pour le city trail.
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros
- De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 5 décembre.
- De reverser pour moitié chacune à Gira'sogni et Inseme les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 20 décembre. Sera déduit des recettes à reverser aux deux associations, les frais occasionnés par les souscriptions des participants en ligne, soit 1.50€/participation.
- Créer 8 emplois budgétaires (grade éducateur APS, 7ème échelon, IBM 418) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 3 décembre 2015 au 3 janvier 2016,
- de fixer la location des chalets pour le marché de Noël en fonction de leur taille :

  - Chalet : 7,93 € / m² / jour.

L'année passée des dégradations sur le matériel mis à disposition par la ville ont été constatatées. Afin de s'en prémunir, il sera demandé cette année une caution d'un montant de 500 €. Cette dernière ne sera pas encaissée, et l'entrée et la sortie du chalet feront l'objet d'un état des lieux.

- Caution individuelle : 500 €.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du jeudi 26 novembre 2015,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

AUTORISE M. Le Député-Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer les marchés,

A signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,

A solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

A solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire et du parking Charles Ornano sous forme de panneaux publicitaires,

A mettre en place deux régies temporaires de recettes, l'une pour la patinoire, l'autre pour le city trail,

A encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,

A fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros,

De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 5 décembre,

De reverser pour moitié chacune à Gira'sogni et Inseme les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 20 décembre. Sera déduit des recettes à reverser aux deux associations, les frais occasionnés par les souscriptions des participants en ligne, soit 1.50€/participation,

A Créer 8 emplois budgétaires (grade educateur APS, 7ème échelon, IBM 418) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 3 décembre 2015 au 3 janvier 2016,

De fixer la location des chalets pour le marché de Noël en fonction de leur taille :

- Chalet : 7,93 € / m² / jour.
- Caution individuelle : 500 €.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation